

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : M. Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Monsieur LALET, Adjoint,
Mesdames BERNARD, VIELFAURE
Messieurs KLEIN, RABAUD, VIELFAURE

Etaient excusée : Madame COMBILLET,

Etaient absents : Madame OUIILLER, Messieurs BARDEAU, PHENIX, PAPILLAUD

Madame Laurianne BERNARD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

D) FINANCES / PERSONNEL

1) Vote du Compte Financier Unique 2024

Monsieur Cédric LALET présente Le Compte Financier Unique (CFU) qui est un document de synthèse, se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue ainsi à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Il supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document.

Monsieur Cédric LALET présente le Budget de l'exercice 2024 et toutes les écritures budgétaires qui s'y rattachent. Le résultat laisse apparaître un résultat cumulé de 600 715.31 € à savoir :

Résultat de la Section de Fonctionnement

- Total des Dépenses : 918 326.20 €
- Total des Recettes : 1 729 274.40 €
- Résultat : Excédent de 810 948.20 €

Résultat de la Section d'Investissement

- Total des Dépenses 283 463.77 €
- Solde des Restes à Réaliser Dépenses : 3 150.00 €
- Total des Recettes : 76 380.88 €
- Résultat : Déficit de 210 232.89 €

Pour le vote du CFU, Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et le vote de celui-ci est placé sous la présidence de Monsieur Cédric LALET, Adjoint délégué aux finances.

Considérant que le CFU pour l'exercice 2024 n'appelle ni observation ni réserve, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence et remercie ses collègues.

2) Affectation de résultat 2024

Monsieur Cédric LALET indique que le Conseil Municipal doit procéder à l'Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Il est proposé d'affecter 190 000 € d'excédents issus de l'exercice 2024 pour effectuer en priorité les travaux nécessaires à la remise en état de la salle des fêtes, des travaux de réfection de voirie, l'aménagement du local jouxtant la bibliothèque.

Le résultat obtenu est affecté de la façon suivante :

- **Excédent : 810 948.20 €** en section de Fonctionnement
- **Déficit : 210 232.89 €** en section d'Investissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat 2024.

3) Vote du taux des taxes

Monsieur Cédric LALET propose au Conseil Municipal pour l'année 2025 le maintien des taux d'imposition 2024 des Taxes Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et Taxe d'Habitation à savoir :

Taux d'imposition 2025

- Taxe Foncière (Bâti) : **42.96 %**
- Taxe Foncière (non Bâti) : **60.51 %**
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants **14.50 %**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces taux d'imposition.

4) Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention pour l'année 2025 aux associations suivantes :

Noms Associations	Proposition 2025	Noms Associations	Proposition 2025
Sauvegarde de la vie de l'église	400.00 €	Secours Populaire	200.00 €
ACCA Lugon	300.00 €	Groupement des secrétaires de Mairie	200.00 €
Les P'tits Lugonais	300.00 €	Lutte Contre le Cancer	200.00 €
Arc en Ciel	300.00 €	Prévention Routière	100.00 €
Comité des Fêtes	1 700.00 €	CINDELLA	100.00 €
Fronsadais Sports Nature	300.00 €	FNACA	100.00 €
ADELFA	200.00 €	AJRIF	100.00 €
ASA des Palus	500.00 €		
TOTAL SUBVENTIONS :		5 000.00 €	

Le Conseil Municipal adopte par 06 voix Pour et 02 Abstentions le versement de ces subventions aux associations pour l'année 2025.

Il est précisé que concernant la subvention pour l'association AJRIF, l'élue M. Maxime KLEIN, Président de l'association, n'a pas pris part au vote, et pour l'Association Arc en Ciel, l'élue Mme Isabelle BYTNAR, Trésorière Adjointe de l'association n'a pas pris part au vote.

5) Tarifs des régies

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des tarifs 2024 des régies municipales pour l'année 2025, à savoir :

Bibliothèque : gratuité

Location salle des Associations

- Pour les habitants de la commune : **80.00 €**
- Pour les habitants hors commune : **150.00 €**
- Location 1 table + 2 bancs (habitants de la commune) : **15.00 €/week-end**

Cimetière :

- Le m² en concession décennale : **50.00 €**
- Le m² en concession perpétuelle : **100.00 €**
- Le columbarium – la case décennale : **450.00 €**
- Dépôt au caveau communal : Les six premiers mois : **GRATUIT**
De six à douze mois : **30.00 € par mois**
Au-delà du douzième mois : **40.00 € par mois**

Garderie

- La demie journée : **1.30 €**

Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

6) Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur Cédric LALET expose le projet du B.P. 2025 comme suit :

- **En Fonctionnement à : 1 504 852.31 €**
- **En Investissement à : 494 772.04 €**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Consommables	193 700.00 €	Produits des services	78 200.00 €
Locations et Prestations	45 600.00 €	Impôts et taxes	607 606.00 €
Services Extérieurs	477 000.00 €	Dotations et participations	382 329.00 €
Autres Services	55 170.00 €	Autres produits de gestion	26 000.00 €
Impôts et Taxes	2 750.00 €	Autres produits	2.00 €
Total Charges Générales	774 220.00 €	Report excédent n-1	410 715.31 €
Charges de Personnel	552 100.00 €		
Charges Gestion Courante	113 523.16 €		
Charges Financières	8 500.00 €		
Dotations Amortissements et Provisions	14 509.15 €		
Virement Section Investissement	42 000.00 €		
TOTAL DEPENSES	1 504 852.31 €	TOTAL RECETTES	1 504 852.31 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du Capital Emprunt	42 000.00 €	Virement Section Fonctionnement	42 000.00 €
Subventions Equipement versées	4 583.48 €	Excédent de Fonc. Capitalisé	400 232.89 €
Dépôt et cautionnements	1 200.00 €	Dépôts/cautionnements reçus	1 200.00 €
Reste à Réaliser	3 150.00 €	D.E.T.R.	3 080.00 €
Résultat reporté 2024	207 082.89 €	FCTVA	20 000.00 €
Travaux de voirie	40 000.00 €	Taxe d'aménagement	14 000.00 €
Travaux bâtiment	100 000.00 €	Amortissement SDIS	4 389.04 €
Travaux salle des fêtes	18 000.00 €	Amortissement LEDS	3 062.11 €
Bureau d'études salle des fêtes	12 000.00 €	Amortissement travaux de voirie rue Loick Peyron	6 808.00 €
Vidéo protection	15 000.00 €		
Aménagement cimetière	1 400.00 €		
Draisiennes garderie et école	1 000.00 €		
Tondeuse service technique	700.00 €		
Climatisation accueil mairie	1 500.00 €		
Climatisation agence postale	1 500.00 €		
Baie de brassage	3 500.00 €		
Acquisition panneaux de voirie	2 000.00 €		
Acquisition terrain	4 300.00 €		
Acquisition véhicule	28 155.67 €		
Menuiseries et Climatisation salle des associations	3 500.00 €		
Travaux agence postale	1 400.00 €		
Matériel restaurant scolaire	2 800.00 €		
TOTAL DEPENSES	494 772.04 €	TOTAL RECETTES	494 772.04 €

Cette année encore, d'importants investissements sont prévus : poursuite des travaux de réfection de la salle des fêtes, travaux supplémentaires de voirie, travaux d'aménagement de l'ancienne bibliothèque, mise en place d'un service de vidéo protection, travaux de réfection de la salle des associations, acquisition d'un véhicule, acquisition de matériel et mobilier pour la garderie, l'école, le restaurant scolaire, les services administratifs et le service technique.

Monsieur le Maire signale que l'ensemble de ces réalisations sera entièrement financé sur les fonds propres et sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal adopte le BP 2025 à l'unanimité.

7) Amortissement Caserne SDIS

Monsieur Cédric LALET indique au Conseil Municipal qu'une participation financière a été versée au titre du capital pour la construction de la caserne du SDIS.

En 2024 les dépenses ont été imputées sur le compte 204182 pour un montant de 4 389.04 €.

Ces dépenses étant soumises à amortissement sur une période de 1 an, il convient donc de procéder à cet amortissement et de prévoir une dotation pour l'année 2025 de 4 389.04 € par une opération d'ordre, sur les comptes 681/042 et 2804182/040.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte cet amortissement.

8) Tarifification cantine scolaire

Monsieur LALET, 1^{er} Adjoint, rappelle la mise en place par l'Etat, d'un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux éligibles à la fraction « Péréquation » de la dotation de solidarité rurale, au travers de la signature d'une convention avec l'Etat pour une durée de 3 ans.

Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de garantir à tous un accès à l'alimentation.

Cette aide financière est versée aux conditions suivantes :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins 3 tranches, calculées selon les revenus et le nombre d'enfants au foyer : au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ (l'aide est versée pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1 €).
- Le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 € (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants).

Le nombre de repas servis doit être déclaré à l'Etat et l'aide s'élève à 3 euros par repas facturé à 1 euro maximum.

La commune ayant fait les démarches pour que ce dispositif soit mis en place depuis septembre 2022 et compte tenu de l'arrivée à son terme, il est proposé d'en demander le renouvellement dans les mêmes conditions, à savoir :

- Application d'une tarification sociale à 4 tranches calculée selon les revenus des familles, ou idéalement le quotient familial, à compter du 1^{er} juin 2025, suivant les tarifs ci-dessous :

Quotient familial	Montant du repas
0 à 499	0.90 €
500 à 999	1.00 €
1 000 à 1 499	2.00 €
1500 et +	2.42 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'application de ces tarifs et autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la signature de la convention avec l'Etat.

III) QUESTIONS DIVERSES

1) Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 27 mai 2025 à 18 h 30.

2) Salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part de l'intervention d'une société pour la mise en place d'un renfort au niveau d'une poutre et l'agrafage d'une partie d'un mur, comme préconisé par le bureau de contrôle.

En conséquence, la commission de sécurité va être saisie afin d'émettre un avis pour une réouverture de la salle.

3) Fête du village

Madame BERNARD présente le programme et les différents intervenants (artisans créateurs, food-trucks, animations, jeux pour les enfants...) pour la fête du village organisée le 21 juin

La commission étudie la possibilité d'organiser un ramassage citoyen ce même jour ou au mois de septembre.

La séance est levée à 18h53